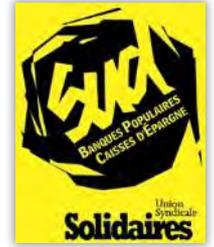




*Agir pour construire*



## CARTON ROUGE POUR LA CFDT

Depuis de nombreuses années, les élus SUD et SU-UNSA du CHSCT sont consultés sur l'étude des projets immobiliers de l'entreprise. Notre volonté est de vous assurer un environnement de travail optimal et conforme au code du travail : nous sommes force de propositions et dans de nombreux cas les améliorations que nous présentons sont validées par l'employeur.

**RAPPEL.** L'agence CEBPL Quimper Kermoisan est actuellement située dans un Centre Commercial, promis à une démolition prochaine. Un projet de relocalisation dans une nouvelle zone commerciale proche nous a été soumis. Mais, vos élus ont été consultés tardivement sur ce projet, c'est-à-dire après que la Direction se soit déjà engagée par un bail, ce qui n'est pas conforme au respect du rôle de vos élus : . Art. L. 4612-8 du Code du Travail : « Le CHSCT est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ».

D'autre part, le projet présenté consistait en un espace de zone commerciale sans autre ouverture sur l'extérieur qu'une vitrine étroite donnant sur un parking, exposé nord-est. Les élus SUD et SU-UNSA se sont indignés de conditions de travail très inconfortables et ont rappelé les obligations du Code du Travail

concernant les locaux neufs : Art. R. 4213-2 et R. 4213-3 : « Les bâtiments sont conçus et disposés de telle sorte que la lumière naturelle puisse être utilisée pour l'éclairage des locaux destinés à être affectés au travail » et « les locaux destinés à être affectés au travail comportent à hauteur des yeux des baies transparentes donnant sur l'extérieur ».

**Deux possibilités se présentaient à vos élus :**

- Emettre un avis et bafouer le Code du Travail au mépris des intérêts des salarié(e)s.
- **Unir nos forces et construire une solution pouvant être acceptée de tous y compris de la Direction. La stratégie commune proposée par les élus SUD et SU-UNSA consistait en une avancée sociale : obtenir par exemple, dans le cadre d' un accord global, des journées de repos compensateurs pour tous les salariés travaillant dans des locaux sans lumière naturelle directe, comme c'est le cas dans d'autres établissements bancaires.**

L'union faisant la force, nous avons, dans un **contexte intersyndical**, toutes les chances d'aboutir à un résultat favorable pour tous les salariés.

Après plusieurs mois de bras de fer et contre toute attente, les élus CFDT se sont opposés à notre projet commun, pour des raisons qui nous échappent encore (...) et sans information préalable, en émettant un avis dans le but de permettre à la Direction de faire aboutir le projet en l'état !

Après vote, cet avis de la CFDT n'a bien-sûr pas été validé par la majorité du CHSCT.

Nous déplorons l'attitude de cette OS qui démontre par ses choix sa volonté de faire cavalier seul sans tenir compte des conséquences pour le personnel.

Nous avons là deux grandes tendances de fonds qui s'opposent :

- CFDT : Accompagner systématiquement les projets de la Direction et vouloir à tout prix lui faire plaisir.
- SUD et SU-UNSA : Travailler sur les projets de la Direction tout en conservant notre indépendance et notre capacité à rentrer en opposition si nécessaire, au bénéfice des salariés.

Non seulement, la CFDT plie devant une Direction trop heureuse de trouver là un partenaire « *plus que compréhensif* » mais elle voudrait rendre responsable les élus SU-UNSA et SUD d'un risque de fermeture d'agence et de suppression d'emplois. Chapeau Bas !

**Nous voulons aujourd'hui rétablir la vérité :**

**Malgré son discours purement électoraliste, la CFDT se plie avec une facilité déconcertante à la moindre demande de la Direction.**

**Vos élus SUD et SU-UNSA resteront eux fidèles à leurs engagements avec pour seul optique la défense du salarié.**